



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
12 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres en exercice : 12

Convoqués le 04 Novembre 2025

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

Quorum : 7

L'an deux mille vingt-cinq et le douze novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Serge AGNEL, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Patrick DEVAUX, Monsieur Alexis BOUTIERE et Monsieur Claude RAVOIRE.

Pouvoirs : Monsieur Pierre-Marie ALBERT à Madame Nathalie LOMBARD.

Absent :

A été élue secrétaire de séance : Madame Emilie TEMPIER.

Approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité 2024 du Syndicat.
- 2- Demande de DETR 2026 pour aider au financement des travaux de la toiture de l'Hôtel de Rouvil.
- 3- Approbation du droit de préemption des fonds et baux commerciaux.
- 4- Modification des statuts de la communauté de communes - version N°7.
- 5- Demande de subvention à la Région au titre de l'appel à projet patrimoine - pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Rouvil.
- 6- Demande de subvention au Département au titre du dispositif départemental en faveur du patrimoine.
- 7- Désaffectation de la voie communale N°23.
- 8- Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Vaucluse.
- 9- Régularisation d'un don effectué par monsieur Beaurain, pour le saloir offert à la commune de Bonnieux, en 2008.
- 10- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 Octobre 2025.
Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

DIA : point sur les DIA depuis le dernier conseil municipal => néant.
Décision du Maire : néant.

- Délibération 12.11.2025-01 : Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité 2024 du Syndicat.

Il est nécessaire de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le rapport d'activité 2024, réunis en un document unique, adopté par le Comité le Syndical des Eaux Durance Ventoux, dans sa séance du 24 septembre 2025.
Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer au vu des éléments présentés.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et le rapport d'activité 2024 du Syndicat.

- Délibération 12.11.2025 - 02 : Demande de DETR 2026 pour aider au financement des travaux de la toiture de l'Hôtel de Rouvil.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réfection de la toiture de l'Hôtel de Rouvil, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade avant-projet sommaire de 338 663,00€ HT soit 398 280,00 € TTC.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité la demande de DETR 2026 pour aider au financement des travaux de la toiture de l'Hôtel de Rouvil.

- Délibération 12.11.2025 - 03 : Approbation du droit de préemption des fonds et baux commerciaux.

Vu l'article L.214-1 du code de l'urbanisme qui prévoit que la délibération instituant ce droit de préemption doit être motivée,

Vu l'article du code de l'urbanisme, la commune dit saisir pour vais les chambres consulaires après leur avoir communiqué le projet de délibération « accompagné du projet de plan délimitant le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et d'un rapport analysant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale »,

Considérant l'avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse en date du 11.09.2025,

Considérant l'avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse en date du 25.09.2025,

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité le droit de préemption des fonds et baux commerciaux.

- Délibération 12.11.2025 - 04 : Modification des statuts de la communauté de communes Apt Luberon - version N°7.

Il convient d'approuver la modification des statuts de la Communauté des Communes du Pays d'Apt (version N°7) tels que validés par délibération du conseil communautaire, en date du 30 septembre 2025.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve 10 voix pour et deux abstentions, la modification des statuts de la Communauté de Communes Apt Luberon.

- Délibération 12.11.2025 - 05 : Demande de subvention à la Région au titre de l'appel à projet patrimoine - pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Rouvil.

Le projet de réfection de la toiture de l'Hôtel de Rouvil, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade avant-projet sommaire de 338 663,00€ € HT soit 398 280,00 € TTC.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal demande à l'unanimité la subvention à la Région au titre de l'appel à projet patrimoine - pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Rouvil.

- Délibération 12.11.2025 - 06 : Demande de subvention au Département au titre du dispositif départemental en faveur du patrimoine.

Le projet de réfection de la toiture de l'Hôtel de Rouvil, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base d'un estimatif au stade avant-projet sommaire de 338 663,00€ € HT soit 398 280,00 € TTC.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre du dispositif départemental en faveur du patrimoine.

- Délibération 12.11.2025 - 07 : Désaffection de la voie communale N°23.

A l'appui d'une réorganisation des voies d'accès dans le secteur Trigaud - Sud, la voie communale n°23, qui n'est plus affectée à l'usage direct du public, doit désormais intégrer le domaine privé communal.

La désaffection ce jour, puis le déclassement dans un second temps, lors du prochain conseil municipal, s'imposent.

Le débat ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve 3 abstentions et 9 voix pour, la désaffection de la voie communale N°23.

- Délibération 12.11.2025 - 08 : Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Vaucluse.

La commune de Bonnieux adhère actuellement à la médecine du travail d'Apt (Santé au Travail).

Pour des raisons financières et parce que ce service, proposé par le centre de gestion de Vaucluse sera plus à même de répondre aux attentes de la commune, il est proposé de signer une convention avec le CDG84 pour le service de médecine préventive (obligatoire pour les agents), et à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le débat ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de Vaucluse.

- Délibération 12.11.2025 - 09 : Régularisation d'un don effectué par monsieur Beaurain, pour le saloir offert à la commune de Bonnieux, en 2008.

Christian Beaurain a fait don d'un saloir en 2008 sous le mandat de Monsieur Ruffinato. Il a été récupéré dans une cave au printemps de la même année pour être entreposé dans la petite remise communale située chemin Maurice Ronet jusqu'à la réhabilitation de la rue Emile Appy.

Après recherche, aucune trace écrite auprès de l'association Bonnieux Environnement et Patrimoine.

Aujourd'hui, il convient d'acter ce don au sein de la mairie et également, de prévoir l'apposition d'une plaque souvenir.

Le débat ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la régularisation d'un don effectué par monsieur Beaurain, pour le saloir offert à la commune.

- Questions diverses :

- Monsieur le Maire rapporte les éléments de sa réunion de Lou Pasquié de ce jour, concernant la réflexion commune sur l'accompagnement des seniors de notre bassin de vie.
- Présentation de l'étude affinée du projet pour l'aménagement du terrain Aristide Briand, par Garnd Delta Habitat.

Les élus sont attentifs à la nouvelle présentation, non réfractaires au fait que le projet soit porté par un bailleur social, et unanimes sur le fait que la commune seule n'est pas en capacité de porter le projet si elle n'est pas accompagnée.

Ils ont bien pris en compte les couts et plans de financement proposés. Néanmoins, à ce jour, les élus souhaiteraient une autre proposition portée par un autre bailleur

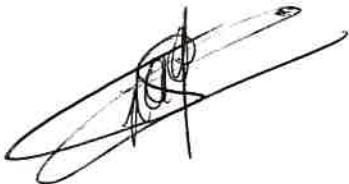
social, que GDH (un peu comme une mise en concurrence), pour comparer et étudier différentes propositions (au niveau prestations et prix).

Dans tous les cas, la municipalité actuelle ne souhaite pas s'engager d'ici les prochaines élections municipales.

- Monsieur le Maire rappelle que le téléthon des élus se déroulera à Bonnieux le samedi 22 novembre prochain.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 21h50

Le Maire
Pascal RAGOT



La Secrétaire
Emilie TEMPIER

